

Comptes consolidés résumés du 1^{er} semestre 2014



Sommaire

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	3
ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	4
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
INFORMATIONS SECTORIELLES	8
ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES	16

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros, exceptées les données relatives au résultat par action)	Note	30 juin 2014	30 juin 2013
Chiffre d'affaires	3	19 592	20 603
Achats externes	4	(8 329)	(8 936)
Autres produits opérationnels		348	379
Autres charges opérationnelles		(519)	(208)
Charges de personnel	5	(4 567)	(4 650)
Impôts et taxes d'exploitation		(922)	(844)
Résultat de cession	2	375	94
Coût des restructurations et assimilés		(61)	(21)
Dotations aux amortissements		(2 988)	(2 962)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	6	(229)	(385)
Perte de valeur des immobilisations		(42)	(3)
Résultat des entités mises en équivalence		(18)	(74)
Résultat d'exploitation		2 640	2 993
Coût de l'endettement financier brut		(848)	(869)
Produits et charges sur actifs constitutifs de l'endettement net		36	29
Gain (perte) de change		(9)	5
Autres produits et charges financiers		(40)	(34)
Résultat financier	8.1	(861)	(869)
Impôt sur les sociétés	7	(888)	(915)
Résultat net de l'ensemble consolidé		891	1 209
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère 		744	1 068
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle 		147	141
Résultat par action (en euros) attribuable aux propriétaires de la société mère			
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net de base 		0,28	0,41
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat net dilué 		0,28	0,40

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2013
Résultat net de l'ensemble consolidé		891	1 209
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(75)	7
Impôt sur les éléments non recyclables		20	-
Éléments non recyclables en résultat (a)		(55)	7
Actifs disponibles à la vente		20	(7)
Couverture de flux de trésorerie		(390)	(198)
Couverture d'investissement net		(48)	94
Écarts de conversion	9.5	378	(580)
Impôt sur les éléments recyclables		151	35
Éléments recyclables du résultat global des entités mises en équivalence		5	3
Éléments recyclables en résultat (b)		116	(653)
Autres éléments du résultat global (a) + (b)		61	(646)
Résultat global consolidé		952	563
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat global attribuable aux propriétaires de la société mère 		796	456
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle 		156	107

ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	31 décembre 2013
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	6	24 768	24 988
Autres immobilisations incorporelles		11 834	11 744
Immobilisations corporelles		22 879	23 157
Titres mis en équivalence		6 481	6 525
Actifs disponibles à la vente		132	103
Créances clients non courantes		133	-
Prêts et créances non courants		1 981	1 837
Actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat		96	95
Dérivés de couverture actifs non courants		35	36
Autres actifs non courants		15	15
Impôts différés actifs		3 128	3 251
Total de l'actif non courant		71 482	71 751
Stocks		662	637
Créances clients courantes		4 395	4 360
Prêts et autres créances courants		43	38
Actifs financiers courants à la juste valeur par résultat, hors quasi-disponibilités		450	213
Dérivés de couverture actifs courants		92	101
Autres actifs courants		680	769
Impôts et taxes d'exploitation		863	924
Impôt sur les sociétés		62	110
Charges constatées d'avance		875	377
Quasi-disponibilités		4 394	4 330
Disponibilités		1 551	1 586
Total de l'actif courant		14 067	13 445
Actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾		-	637
TOTAL DE L'ACTIF		85 549	85 833
PASSIF			
Capital social		10 596	10 596
Prime d'émission et réserve légale		16 790	16 790
Réserves ⁽²⁾		(722)	(3 037)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		26 664	24 349
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 909	1 985
Total capitaux propres	9	28 573	26 334
Dettes fournisseurs non courantes		533	349
Passifs financiers non courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs		30 661	30 295
Passifs financiers non courants à la juste valeur par résultat		341	369
Dérivés de couverture passifs non courants		1 192	1 133
Avantages du personnel non courants		2 976	2 924
Provision pour démantèlement non courante		694	687
Provision pour restructuration non courante		142	155
Autres passifs non courants		454	477
Impôts différés passifs		944	954
Total des passifs non courants		37 937	37 343
Dettes fournisseurs courantes		7 141	7 540
Passifs financiers courants au coût amorti, hors dettes fournisseurs		4 121	7 100
Passifs financiers courants à la juste valeur par résultat		131	165
Dérivés de couverture passifs courants		109	3
Avantages du personnel courants		1 829	2 009
Provision pour démantèlement courante		13	23
Provision pour restructuration courante		131	157
Autres passifs courants		1 478	1 288
Impôts et taxes d'exploitation		1 582	1 200
Impôt sur les sociétés		594	592
Produits constatés d'avance		1 910	1 974
Total des passifs courants		19 039	22 051
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés ⁽¹⁾		-	105
TOTAL DU PASSIF		85 549	85 833

(1) Orange Dominicana en 2013.

(2) Comprend les titres subordonnés perpétuels (voir note 9.7)

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	Attribuables aux propriétaires de la société mère					Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total capitaux propres	
		Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et réserve légale	Réserves	Autres éléments du résultat global	Total	Réserves	Autres éléments du résultat global		Total
Solde au 1er janvier 2013		2 648 885 383	10 596	16 790	(3 871)	791	24 306	1 836	242	2 078	26 384
Résultat global consolidé		-	-	-	1 068	(612)	456	141	(34)	107	563
Rémunération en actions		-	-	-	2	-	2	2	-	2	4
Rachat d'actions propres		-	-	-	35	-	35	-	-	-	35
Distribution de dividendes		-	-	-	(526)	-	(526)	(345)	-	(345)	(871)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	-	-	-	2	-	2	2
Autres mouvements		-	-	-	62	-	62	24	-	24	85
Solde au 30 juin 2013		2 648 885 383	10 596	16 790	(3 230)	179	24 335	1 659	209	1 867	26 202
Résultat global consolidé		-	-	-	805	(6)	799	119	14	133	932
Rémunération en actions		-	-	-	-	-	-	2	-	2	2
Rachat d'actions propres		-	-	-	(60)	-	(60)	-	-	-	(60)
Distribution de dividendes		-	-	-	(788)	-	(788)	(14)	-	(14)	(802)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	2	-	2	2	-	2	4
Autres mouvements		-	-	-	61	-	61	(6)	-	(6)	56
Solde au 31 décembre 2013		2 648 885 383	10 596	16 790	(3 210)	173	24 349	1 763	222	1 985	26 334
Résultat global consolidé		-	-	-	744	53	797	147	8	155	952
Rémunération en actions		-	-	-	67	-	67	2	-	2	69
Rachat d'actions propres	9.2	-	-	-	48	-	48	-	-	-	48
Distribution de dividendes	9.3	-	-	-	(1 317)	-	(1 317)	(291)	-	(291)	(1 608)
Titres subordonnés	9.7	-	-	-	2 745	-	2 745	-	-	-	2 745
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		-	-	-	(58)	-	(58)	44	-	44	(14)
Autres mouvements		-	-	-	33	-	33	14	-	14	47
Solde au 30 juin 2014		2 648 885 383	10 596	16 790	(948)	226	26 664	1 679	230	1 909	28 573

► DETAIL DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	Attribuables aux propriétaires de la société mère						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle					Total autres éléments du résultat global	
	Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Ecart de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés	Autres éléments du résultat global des MEE ⁽¹⁾	Total	Instruments financiers de couverture	Ecart de conversion	Gains et pertes actuariels	Impôts différés		Total
Solde au 1er janvier 2013	39	130	941	(393)	78	(4)	791	(3)	264	(26)	7	242	1 033
Variation	(7)	(104)	(546)	6	35	3	(612)	-	(35)	1	-	(34)	(646)
Solde au 30 juin 2013	32	26	395	(387)	113	(1)	179	(3)	229	(25)	7	209	388
Variation	15	(153)	117	13	48	(45)	(6)	-	11	3	-	14	8
Solde au 31 décembre 2013	47	(127)	512	(374)	161	(46)	173	(3)	240	(22)	7	222	395
Variation	20	(440)	371	(75)	172	5	53	2	7	-	(1)	8	61
Solde au 30 juin 2014	67	(567)	883	(449)	333	(41)	226	(1)	247	(22)	6	230	456

(1) MEE : Entités mises en équivalence.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2013
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		891	1 209
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>			
Impôts et taxes d'exploitation		922	844
Résultat de cession	2	(375)	(94)
Dotations aux amortissements		2 988	2 962
Dotations (reprises) des provisions		47	(143)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	6.1	229	385
Perte de valeur des immobilisations		42	3
Résultat des entités mises en équivalence		18	74
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		3	5
Résultat financier	8.1	861	869
Impôt sur les sociétés	7	888	915
Rémunération en actions		75	4
<i>Variations du besoin en fonds de roulement</i>			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		(29)	(3)
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		(133)	(119)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(60)	(78)
Variation des autres éléments d'actif et de passif		(407)	(393)
<i>Autres décaissements nets</i>			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		(827)	(776)
Dividendes encaissés		259	150
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		(1 054)	(1 267)
Impôt sur les sociétés décaissé		(408)	(369)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 930	4 178
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
<i>Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(2 865)	(2 483)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(181)	(563)
Produits de cession des actifs corporels et incorporels		21	20
<i>Investissements dans les sociétés en intégration globale nets de la trésorerie acquise</i>		(17)	(62)
<i>Investissements dans les sociétés mises en équivalence nets de la trésorerie acquise</i>		(1)	-
<i>Acquisition de titres de participation évalués à la juste valeur</i>		-	(2)
<i>Produit de cession des titres Orange Dominicana net de la trésorerie cédée</i>	2.2	806	-
<i>Autres produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée</i>		132	41
<i>Autres diminutions (augmentations) des placements et autres actifs financiers</i>			
Placements à la juste valeur, hors quasi-disponibilités		(253)	(167)
Autres		22	(29)
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(2 336)	(3 245)

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2014	30 juin 2013
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Emissions d'emprunts non courants	8.3	1 286	1 207
Remboursements d'emprunts non courants	8.3	(3 700)	(3 354)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		(289)	7
Diminution (augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont cash collateral)		(126)	(425)
Effet change des dérivés net		(12)	(122)
Variations des titres subordonnés nets des frais et primes	9.7	2 745	-
Cession d'actions propres	9.2	53	66
Autres variations des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales		(20)	(11)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	9.4	(202)	(262)
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	9.3	(1 317)	(526)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(1 582)	(3 420)
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		12	(2 487)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités et autres impacts non monétaires		(1)	(39)
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		5 934	8 321
<i>Dont disponibilités des activités poursuivies</i>		1 586	1 205
<i>Dont quasi-disponibilités des activités poursuivies</i>		4 330	7 116
<i>Dont activités cédées ou en cours de cession</i>		18	-
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture		5 945	5 795
<i>Dont disponibilités des activités poursuivies</i>		1 551	1 276
<i>Dont quasi-disponibilités des activités poursuivies</i>		4 394	4 519

INFORMATIONS SECTORIELLES

► COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2014

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	9 614	1 920	1 456	3 661
• externe	9 226	1 907	1 439	3 476
• inter-secteurs	388	13	17	185
Achats externes	(3 498)	(1 253)	(707)	(1 868)
Autres produits opérationnels	492	49	37	50
Autres charges opérationnelles	(264)	(77)	(41)	(146)
Charges de personnel	(2 378)	(104)	(233)	(364)
Impôts et taxes d'exploitation	(506)	(74)	(49)	(203)
Résultat de cession	-	-	70	280
Coût des restructurations et assimilés	(20)	-	-	(5)
EBITDA	3 440	461	533	1 405
Dotations aux amortissements	(1 289)	(295)	(367)	(658)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(229)
Perte de valeur des immobilisations	1	-	(1)	(38)
Résultat des entités mises en équivalence	(1)	-	1	(9)
Résultat d'exploitation	2 151	166	166	471
Résultat financier				
Impôt sur les sociétés				
Résultat net de l'ensemble consolidé				
Investissements corporels et incorporels				
• hors licences de télécommunication	1 290	281	183	479
• licences de télécommunication	-	-	88	276
• financés par location financement	-	-	-	1
TOTAL INVESTISSEMENTS ⁽³⁾	1 290	281	271	756

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 203 millions d'euros, en Espagne pour 14 millions d'euros, en Pologne pour 7 millions d'euros et dans les autres pays pour 915 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 120 millions d'euros, en Espagne pour 2 millions d'euros et dans les autres pays pour 42 millions d'euros.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 806 millions d'euros et dans les autres pays pour 58 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 114 millions d'euros et dans les autres pays pour 27 millions d'euros.

(3) Dont 1 022 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 1 886 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux et Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations	Total Orange	EE (100 %)
3 139	864	(1 062)	19 592	3 792
2 954	590	-	19 592	3 792
185	274	(1 062)	-	-
(1 798)	(1 446)	2 241	(8 329)	(2 518)
71	1 248	(1 599)	348	23
(77)	(334)	420	(519)	(136)
(815)	(673)	-	(4 567)	(246)
(54)	(36)	-	(922)	(48)
22	3	-	375	2
(35)	(1)	-	(61)	(69)
453	(375)	-	5 917	800
(169)	(210)	-	(2 988)	(737)
-	-	-	(229)	-
-	(4)	-	(42)	-
(8)	(1)	-	(18)	(4)
276	(590)	-	2 640	59
			(861)	(63)
			(888)	5
			891	1
154	114	-	2 501	326
-	-	-	364	-
15	27	-	43	-
169	141	-	2 908	326

INFORMATIONS SECTORIELLES

► COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2013

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Chiffre d'affaires	10 084	2 021	1 572	3 877
• externe	9 668	2 002	1 555	3 688
• inter-secteurs	416	19	17	189
Achats externes	(3 640)	(1 350)	(777)	(2 031)
Autres produits opérationnels	501	47	37	72
Autres charges opérationnelles	(303)	(73)	(49)	(143)
Charges de personnel	(2 544)	(101)	(254)	(375)
Impôts et taxes d'exploitation	(494)	(75)	(39)	(157)
Résultat de cession	-	-	1	62
Coût des restructurations et assimilés	(7)	-	(4)	(1)
EBITDA	3 597	469	487	1 304
Dotations aux amortissements	(1 220)	(293)	(373)	(664)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	(385)
Perte de valeur des immobilisations	(2)	-	(1)	-
Résultat des entités mises en équivalence	-	-	-	(4)
Résultat d'exploitation	2 375	176	113	251
Résultat financier				
Impôt sur les sociétés				
Résultat net de l'ensemble consolidé				
Investissements corporels et incorporels				
• hors licences de télécommunication	1 277	237	204	398
• licences de télécommunication	5	20	-	3
• financés par location financement	-	-	-	4
TOTAL INVESTISSEMENTS ⁽³⁾	1 282	257	204	405

(1) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 2 312 millions d'euros, en Espagne pour 15 millions d'euros, en Pologne pour 7 millions d'euros et dans les autres pays pour 963 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 114 millions d'euros, en Espagne pour 1 million d'euros et dans les autres pays pour 45 millions d'euros.

(2) Dont chiffre d'affaires réalisé en France pour 767 millions d'euros et dans les autres pays pour 63 millions d'euros.

Dont investissements corporels et incorporels réalisés en France pour 190 millions d'euros et dans les autres pays pour 16 millions d'euros.

(3) Dont 746 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 1 768 millions d'euros au titre des immobilisations corporelles.

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux et Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations	Total Orange	EE (100 %)
3 297	830	(1 078)	20 603	3 773
3 102	588	-	20 603	3 773
195	242	(1 078)	-	-
(1 917)	(1 606)	2 385	(8 936)	(2 600)
73	1 428	(1 779)	379	22
(82)	(30)	472	(208)	(146)
(814)	(562)	-	(4 650)	(269)
(42)	(37)	-	(844)	(66)
5	26	-	94	18
(6)	(3)	-	(21)	(33)
514	46	-	6 417	699
(181)	(231)	-	(2 962)	(739)
-	-	-	(385)	-
-	-	-	(3)	-
(2)	(68)	-	(74)	(4)
331	(253)	-	2 993	(44)
			(869)	(59)
			(915)	2
			1 209	(101)
149	190	-	2 455	347
-	-	-	28	727
11	16	-	31	-
160	206	-	2 514	1 074

INFORMATIONS SECTORIELLES

➤ ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2014

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Ecarts d'acquisition	15 382	4 723	788	3 347
Autres immobilisations incorporelles	3 663	1 261	797	2 071
Immobilisations corporelles	11 426	1 758	2 913	4 438
Titres mis en équivalence	2	2	-	560
Créances clients non courantes	-	120	13	-
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	4	-	-	1
Total de l'actif non courant	30 477	7 864	4 511	10 417
Stocks	342	69	48	131
Créances clients	1 543	643	302	1 067
Charges constatées d'avance	349	104	27	172
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	694	5	24	347
Total de l'actif courant	2 928	821	401	1 717
TOTAL DE L'ACTIF	33 405	8 685	4 912	12 134
Capitaux propres				
Dettes fournisseurs non courantes	144	1	227	161
Avantages du personnel non courants	1 940	-	69	83
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	873	139	68	145
Total du passif non courant	2 957	140	364	389
Dettes fournisseurs courantes	2 814	1 123	499	1 600
Avantages du personnel courants	1 015	24	50	125
Produits constatés d'avance	1 178	83	98	295
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net	-	-	-	-
Autres	946	80	428	933
Total du passif courant	5 953	1 310	1 075	2 953
TOTAL DU PASSIF	8 910	1 450	1 439	3 342

(1) Certaines créances clients résultant du segment Entreprises sont présentées au niveau du segment France en charge de leur recouvrement, de l'ordre de 229 millions d'euros. Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 522 millions d'euros et aux autres pays pour 249 millions d'euros.

(2) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 2 395 millions d'euros et aux autres pays pour 87 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles comportent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

(3) Les actifs et passifs non alloués comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres (voir note 9).

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux & Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations et non alloués ⁽³⁾	Total Orange	EE (100 %)
444	84	-	24 768	7 102
316	3 725	1	11 834	5 497
454	1 890	-	22 879	2 833
78	5 839	-	6 481	4
-	-	-	133	-
-	-	1 329	1 329	33
9	1	4 043	4 058	227
1 301	11 539	5 373	71 482	15 696
24	48	-	662	112
675	882	(717)	4 395	971
142	142	(61)	875	658
-	-	6 487	6 487	169
145	453	(20)	1 648	40
986	1 525	5 689	14 067	1 950
2 287	13 064	11 062	85 549	17 646
		28 573	28 573	11 664
-	-	-	533	22
235	649	-	2 976	150
-	-	31 975	31 975	2 649
17	41	1 170	2 453	319
252	690	33 145	37 937	3 140
598	1 226	(719)	7 141	2 120
321	294	-	1 829	57
177	140	(61)	1 910	306
-	-	4 361	4 361	54
210	739	462	3 798	305
1 306	2 399	4 043	19 039	2 842
1 558	3 089	65 761	85 549	17 646

INFORMATIONS SECTORIELLES

► ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2013

(en millions d'euros)	France	Espagne	Pologne	Reste du Monde
Ecarts d'acquisition	15 382	4 723	789	3 583
Autres immobilisations incorporelles	3 694	1 301	743	1 945
Immobilisations corporelles	11 398	1 733	3 080	4 551
Titres mis en équivalence	2	2	-	561
Eléments de l'actif non courant contribuant à l'endettement financier net				
Autres	4	-	-	-
Total de l'actif non courant	30 480	7 759	4 612	10 640
Stocks	311	62	48	143
Créances clients	1 617	590	296	1 042
Charges constatées d'avance	64	38	21	59
Eléments de l'actif courant contribuant à l'endettement financier net				
Autres	674	39	20	364
Total de l'actif courant	2 666	729	385	1 608
Actifs destinés à être cédés ⁽⁴⁾	-	-	-	637
TOTAL DE L'ACTIF	33 146	8 488	4 997	12 885
Capitaux propres				
Dettes fournisseurs non courantes	111	2	222	14
Avantages du personnel non courants	1 953	-	72	76
Eléments du passif non courant contribuant à l'endettement financier net				
Autres	880	158	75	131
Total du passif non courant	2 944	160	369	221
Dettes fournisseurs courantes	3 217	1 068	469	1 647
Avantages du personnel courants	1 150	45	47	125
Produits constatés d'avance	1 226	80	109	302
Eléments du passif courant contribuant à l'endettement financier net				
Autres	786	76	266	621
Total du passif courant	6 379	1 269	891	2 695
Passifs liés aux actifs destinés à être cédés ⁽⁴⁾	-	-	-	105
TOTAL DU PASSIF	9 323	1 429	1 260	3 021

(1) Certaines créances des clients du secteur Entreprises sont présentées au niveau du secteur France en charge de leur recouvrement pour un montant de l'ordre de 228 millions d'euros.

(2) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 518 millions d'euros et aux autres pays pour 248 millions d'euros.

(3) Dont immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à la zone géographique France pour 2 491 millions d'euros et aux autres pays pour 67 millions d'euros. Les immobilisations incorporelles comportent également la marque Orange pour 3 133 millions d'euros.

(4) Les actifs et passifs non alloués comprennent essentiellement l'endettement financier externe, les disponibilités et quasi-disponibilités externes, les actifs et passifs d'impôt courant et différé ainsi que les capitaux propres (voir note 9).

(4) Concerne la cession d'Orange Dominicana (voir note 2).

Entreprises ⁽¹⁾	Opérateurs Internationaux & Services Partagés ⁽²⁾	Eliminations et non alloués ⁽³⁾	Total Orange	EE (100 %)
428	83	-	24 988	6 828
318	3 743	-	11 744	5 640
447	1 948	-	23 157	2 774
114	5 846	-	6 525	5
		1 203	1 203	58
9	-	4 121	4 134	210
1 316	11 620	5 324	71 751	15 515
26	47	-	637	102
657	863	(705)	4 360	916
107	103	(15)	377	453
		6 230	6 230	507
138	209	397	1 841	27
928	1 222	5 907	13 445	2 005
-	-	-	637	-
2 244	12 842	11 231	85 833	17 520
		26 334	26 334	11 674
-	-	-	349	22
225	598	-	2 924	145
		31 578	31 578	2 615
19	49	1 180	2 492	352
244	647	32 758	37 343	3 134
629	1 216	(706)	7 540	2 025
323	319	-	2 009	66
172	100	(15)	1 974	275
		7 268	7 268	55
189	487	835	3 260	291
1 313	2 122	7 382	22 051	2 712
-	-	-	105	-
1 557	2 769	66 474	85 833	17 520

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1	Base de préparation des états financiers consolidés	17
NOTE 2	Résultat de cession et principales variations de périmètre	18
NOTE 3	Chiffre d'affaires	20
NOTE 4	Achats et autres charges	21
NOTE 5	Charges de personnel	21
NOTE 6	Pertes de valeur et écarts d'acquisition	21
NOTE 7	Impôt sur les sociétés	23
NOTE 8	Actifs, passifs et résultat financiers	23
NOTE 9	Capitaux propres	24
NOTE 10	Litiges et engagements contractuels non comptabilisés	26
NOTE 11	Transactions avec les parties liées	27
NOTE 12	Evénements postérieurs à la clôture	27

NOTE 1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Cette note décrit l'évolution des principes comptables appliqués par Orange (ci-après dénommé "le Groupe") pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2014 depuis l'établissement de ses comptes consolidés au titre de l'exercice 2013.

1.1 Base de préparation des informations financières

Les comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 28 juillet 2014.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés résumés du premier semestre 2014 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2013, sous réserve des spécificités de la norme IAS 34 et de l'application des nouvelles normes mentionnées en note 1.3. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'UE (disponibles sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB, à l'exception du découpage de la norme IAS 39 et des textes en cours d'adoption, ce qui est sans effet sur les comptes du Groupe. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

En l'absence d'une norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique ou un événement, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents, et
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

1.2 Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction d'Orange procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2013. La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2014 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la direction du Groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

1.3 Nouvelles normes et interprétations

Texte appliqué au 1^{er} janvier 2014

Etant coté aux Etats-Unis, le Groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2014 l'interprétation IFRIC 21 - Taxes, i.e. en anticipant la date d'application obligatoire au sein de l'Union Européenne.

Cette interprétation :

- définit le fait générateur qui crée un passif au titre d'une taxe comme l'activité qui rend la taxe exigible en vertu des dispositions fiscales légales ou réglementaires, et
- renvoie aux autres normes pour déterminer si la contrepartie du passif ainsi constaté est un actif ou une charge.

Dans ce contexte de première application, le Groupe a saisi le Comité d'interprétation des IFRS (*IFRS IC*) en raison d'une diversité d'analyses sur la contrepartie du passif reconnu au titre d'IFRIC 21 pour les taxes sur actifs nécessaires à la production de services. Pour le Groupe, il s'agit notamment de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau en France (IFER) et des diverses taxes sur les équipements ou le foncier des réseaux de télécommunications. Selon :

- une vue : la taxe doit être comptabilisée en charge lorsqu'elle est reconnue au passif selon IFRIC 21, car il s'agirait d'un coût administratif ;

- selon une autre vue (retenue à date par le Groupe) : ces taxes constituent un coût de production au sens d'IAS 2 qu'il convient donc d'intégrer de façon systématique au coût de production et donc au coût des ventes sur une période n'excédant pas un an. Cette dernière vue est par ailleurs cohérente avec le principe d'IAS 18 de rattachement des charges aux produits.

A la date de publication des comptes semestriels, l'IFRS IC n'a pas encore statué. Une décision du comité n'aurait pas d'effet sur le résultat annuel mais pourrait avoir un effet sur le résultat semestriel présenté. Si l'analyse retenue par le Groupe était infirmée par une décision du comité, alors les résultats présentés au 1^{er} semestre seraient réduits d'environ 270 et 260 millions d'euros pour le résultat d'exploitation, respectivement en 2014 et 2013, et d'environ 170 et 160 millions d'euros pour le résultat net de l'ensemble consolidé, respectivement en 2014 et 2013 (effet essentiellement attribuable aux propriétaires de la société mère).

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette interprétation s'est traduite par l'absence d'effet matériel sur les capitaux propres consolidés.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2014 et non appliqués par anticipation

Parmi ces textes, ceux qui pourraient avoir un impact sur les comptes consolidés futurs sont :

Norme (date d'application pour le Groupe)	Conséquences pour le Groupe
Amendement IFRS 11 <i>Accounting for acquisitions of interests in joint operation</i> (1er janvier 2016)	Cet amendement est d'application prospective. L'acquisition d'un intérêt dans une activité conjointe qui est une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 doit être comptabilisée suivant les principes de comptabilisation d'IFRS 3. Cet amendement pourrait éventuellement concerner la comptabilisation des futurs accords de mutualisation de réseaux d'accès entre opérateurs.
IFRS 15 <i>Revenue from Contracts with Customers</i> (1er janvier 2017)	Cette norme est d'application rétrospective. Les principaux effets de cette norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires du Groupe concerneront principalement la comptabilisation des : <ul style="list-style-type: none"> ▪ contrats de services à long terme, ▪ accords à éléments multiples : le chiffre d'affaires global ne sera pas modifié, mais sa répartition entre le terminal vendu et la prestation de service de télécommunications sera modifiée et sa reconnaissance accélérée (suppression du plafonnement du revenu conditionnel), ▪ coûts d'acquisition et de rétention des abonnés : la part de ces coûts relative aux coûts incrémentaux (i.e. les paiements aux distributeurs directement attribuables au contrat d'acquisition, hors subventions) pourra être différée. Pour mémoire : les principes comptables actuellement appliqués par le Groupe sont décrits en notes 18.3 et 18.4 des comptes consolidés du Groupe au 31.12.13.

NOTE 2 RESULTAT DE CESSION ET PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE

2.1 Résultat de cession

Le résultat de cession du Groupe s'élève à 375 millions d'euros au premier semestre 2014, correspondant principalement à l'effet de la cession d'Orange Dominicana (281 millions d'euros).

2.2 Principales variations de périmètre

Variations de périmètre du premier semestre 2014

Cession d'Orange Dominicana

Conformément à l'accord signé le 26 novembre 2013 entre Orange et Altice et suite à l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires, Orange a finalisé le 9 avril 2014 la cession de 100 % d'Orange Dominicana à Altice.

La cession s'est traduite dans l'état de la situation financière par la sortie des actifs et passifs d'Orange Dominicana, présentés au 31 décembre 2013 en "actifs destinés à être cédés" et en "passifs liés aux actifs destinés à être cédés".

Sur la base d'une valeur d'entreprise définie entre les parties, le prix de cession des titres d'Orange Dominicana s'élève à 1,4 milliard de dollars soit 1,02 milliard d'euros, après prise en compte des coûts liés à la transaction.

Le résultat de cession d'Orange Dominicana s'élève à 281 millions d'euros au 30 juin 2014. Le Groupe s'est acquitté auprès de l'administration fiscale dominicaine d'un impôt sur les plus-values de cession d'un montant de 237 millions de dollars, soit

172 millions d'euros. Le montant net encaissé à fin juin 2014, après prise en compte principalement de l'impôt, s'élève à 806 millions d'euros.

(en millions d'euros)		30 juin 2014
Juste valeur d'Orange Dominicana		1 040
Coûts liés à la transaction		(21)
Valeur nette de cession d'Orange Dominicana	(a)	1 019
Valeur nette comptable d'Orange Dominicana	(b)	570
Reclassement des éléments du résultat global en résultat ⁽¹⁾	(c)	168
Résultat de cession	(a) - (b) - (c)	281
Impôt		(172)

(1) Correspond au recyclage des réserves de conversion.

Les données chiffrées afférentes à Orange Dominicana à la date de cession sont présentées ci-après :

Compte de résultat

(en millions d'euros)		30 juin 2014
Chiffre d'affaires		107
Résultat d'exploitation		9
Résultat financier		1
Impôt sur les sociétés		(8)
Résultat net généré par Orange Dominicana		2

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)		30 juin 2014
Flux de trésorerie généré par l'activité		34
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		(19)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		-
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		15

Dans le cadre de cette cession, des garanties usuelles ont été accordées. Elles sont pour l'essentiel plafonnées à 10 % du prix de cession (140 millions de dollars) et soumises à une franchise globale de 10 millions de dollars. Ces garanties courent jusqu'en avril 2015, sauf les garanties en matière fiscale et sociale qui expirent en 2018 à l'issue des délais légaux de prescription.

Transaction en cours au 30 juin 2014

Orange Uganda

Le 16 mai 2014, le Groupe a conclu un accord avec Africell Holding portant sur la cession de sa participation majoritaire dans Orange Uganda.

Au 30 juin 2014, la transaction n'a pas encore reçu les approbations définitives des autorités compétentes en matière de concurrence et de réglementation. Le résultat de cession attendu n'est pas significatif.

NOTE 3 CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
France	9 614	10 084
Services mobiles	3 878	4 289
Ventes d'équipements mobiles	230	231
Services fixes	5 267	5 307
Autres revenus	239	257
Espagne	1 920	2 021
Services mobiles	1 226	1 485
Ventes d'équipements mobiles	234	110
Services fixes	455	418
Autres revenus	5	8
Pologne	1 456	1 572
Services mobiles	693	747
Ventes d'équipements mobiles	37	18
Services fixes	672	734
Autres revenus	54	73
Reste du Monde	3 661	3 877
Services mobiles	2 909	3 046
Ventes d'équipements mobiles	146	181
Services fixes	491	509
Autres revenus	115	141
Entreprises	3 139	3 297
Services de voix	823	895
Services de données	1 449	1 528
Services d'intégration et des technologies de l'information	867	874
Opérateurs Internationaux & Services Partagés	864	830
Opérateurs internationaux	722	694
Services partagés	142	136
Eliminations inter-secteurs	(1 062)	(1 078)
TOTAL	19 592	20 603

Depuis le début de l'année 2014, le chiffre d'affaire du secteur opérationnel Entreprises est présenté selon les lignes de produits suivantes :

- Services de voix :

Les services de voix comprennent les offres de voix historiques (accès PSTN), et les produits de Voix sur IP (VoIP), les services d'audioconférence, ainsi que le trafic entrant pour centres d'appels.

- Services de données :

Les services de données comprennent les solutions de données historiques qu'Orange Business Services continue à offrir (Frame Relay, Transrel, liaisons louées, bas débit), ceux ayant atteint une certaine maturité tels que l'IP-VPN et les produits d'infrastructure haut débit comme les accès par satellite ou la fibre optique. Les services de données incluent également la télédiffusion et les offres de nomadisme Business Everywhere.

- Services d'intégration et des technologies de l'information :

Les services d'intégration et des technologies de l'information incluent les services de communication et de collaboration unifiés (LAN et téléphonie, conseil, intégration, gestion de projet), les services d'hébergement et d'infrastructure (dont le cloud computing), les services applicatifs (gestion de la relation client et autres services applicatifs), les services de sécurité, les offres de vidéoconférence, ainsi que les ventes d'équipements liées aux produits et services ci-dessus.

NOTE 4 ACHATS ET AUTRES CHARGES

4.1 Achats externes

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Charges commerciales et coûts de contenus	(3 028)	(3 059)
<i>dont coût des terminaux et autres équipements vendus</i>	(1 713)	(1 625)
<i>dont dépenses de publicité, promotion, sponsoring et rebranding</i>	(409)	(468)
<i>dont coûts de contenus</i>	(181)	(188)
Achats et reversements aux opérateurs	(2 326)	(2 548)
Autres charges de réseaux, charges informatiques	(1 389)	(1 418)
Autres achats externes	(1 586)	(1 911)
<i>dont charges de location simple</i>	(589)	(614)
TOTAL	(8 329)	(8 936)

4.2 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles du premier semestre 2014 incluent une charge de 333 millions d'euros liée au règlement global de certains litiges en France et au niveau du Groupe, notamment une indemnité transactionnelle prévue dans le protocole signé en mars 2014 entre le Groupe et Bouygues Telecom.

NOTE 5 CHARGES DE PERSONNEL

Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à (4 567) millions d'euros au 30 juin 2014 contre (4 650) millions d'euros au 30 juin 2013.

Offre réservée au personnel : Cap'Orange

Le Conseil d'administration du 5 mars 2014 a approuvé la mise en œuvre d'une Offre Réservee au Personnel (ORP) destinée à renforcer l'actionnariat salarié du Groupe. Cette offre porte sur 16 millions d'actions existantes auto-détenues et représentent 0,60 % des actions composant le capital d'Orange SA.

Les actions ont été cédées par le Groupe au prix de 9,69 euros compte tenu d'une décote de 20 % par rapport au prix de souscription.

Le nombre d'actions achetées s'élève à 11,3 millions, auquel s'ajoutent 4,7 millions d'actions gratuites sous forme d'abondement, pour un total de 16 millions d'actions.

La juste valeur moyenne de l'avantage accordé aux salariés et anciens salariés du Groupe s'élève à 4,49 euros par action attribuée (actions gratuites comprises).

La charge comptabilisée au 30 juin 2014 au titre de cette opération s'élève à 72 millions d'euros.

NOTE 6 PERTES DE VALEUR ET ECARTS D'ACQUISITION

6.1 Pertes de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur annuellement et lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent.

L'évolution du contexte économique et financier, les différentes capacités de résistance des acteurs du marché des télécommunications face à la dégradation des environnements économiques locaux, la baisse des capitalisations boursières des opérateurs de télécommunications, et les niveaux de performance économique constituent des indicateurs de dépréciation potentiels.

Au 30 juin 2014, la revue des indicateurs de dépréciation potentiels, a conduit le Groupe à réexaminer la valeur recouvrable des actifs de la Belgique.

Les travaux de planification pluriannuelle étant réalisés en fin d'année, ce réexamen semestriel a été conduit sur la base d'une révision préliminaire des trajectoires de flux de trésorerie retenues à la fin de 2013 pour la Belgique.

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Belgique	(229)	(385)
TOTAL	(229)	(385)

En Belgique, la dépréciation de 229 millions d'euros au 30 juin 2014 reflète les effets sur les flux de trésorerie attendus de la pression fiscale accrue et de la baisse des revenus sur le segment entreprises. La valeur nette comptable testée des actifs a été ramenée à la valeur d'utilité des actifs long terme et circulants à 100 %, soit 1,4 milliard d'euros.

6.2 Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2014		
	Valeur brute	Cumul des pertes de valeur	Valeur nette
France	15 395	(13)	15 382
Espagne	4 837	(114)	4 723
Pologne	2 897	(2 109)	788
Reste du Monde :			
Roumanie	1 806	(515)	1 291
Egypte	1 139	(1 058)	81
Belgique	1 006	(713)	293
Slovaquie	806	-	806
Côte d'Ivoire	417	(42)	375
Jordanie	230	(45)	185
Autres	564	(248)	316
Entreprises	1 088	(644)	444
Opérateurs Internationaux & Services Partagés	100	(16)	84
TOTAL	30 285	(5 517)	24 768

6.3 Sensibilité des valeurs recouvrables

Les principales hypothèses retenues pour la détermination de la valeur recouvrable de la Belgique sont les suivantes :

Au 30 juin 2014	Belgique
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité
Méthodologie	Flux de trésorerie actualisés
Taux de croissance à l'infini	0,5 %
Taux d'actualisation après impôt	7,0 %
Taux d'actualisation avant impôt	10,6 %

Les taux de croissance à l'infini et d'actualisation après impôt retenus au 30 juin 2014 sont identiques à ceux retenus pour la détermination de la valeur recouvrable au 31 décembre 2013.

En raison de la corrélation entre les flux de trésorerie d'exploitation et les capacités d'investissement, une sensibilité des flux de trésorerie nets est retenue. Les flux de trésorerie de l'année terminale représentant une part significative de la valeur recouvrable, une modification de plus ou moins 10 % de ces flux de trésorerie est présentée en hypothèse de sensibilité.

Les flux de trésorerie correspondent aux flux de trésorerie générés par l'activité (hors intérêts financiers et incluant une charge d'impôt normative) nets des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 30 juin 2014	Belgique
(en milliards d'euros)	
Marge à 100 % de la valeur recouvrable estimée sur la valeur comptable testée	0,0
Effet à 100 % sur la valeur recouvrable d'une variation de :	
10 % des flux de trésorerie de l'année terminale	0,1
1 % du taux de croissance à l'infini	0,2
1 % du taux d'actualisation après impôt	0,2

La filiale Mobistar, cotée à la Bourse de Bruxelles, publie ses propres informations règlementées et représente une contribution inférieure ou égale à 5 % du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation avant pertes de valeur, du résultat financier et de l'impôt sur les sociétés au 30 juin 2014.

NOTE 7 IMPOT SUR LES SOCIETES

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Impôt sur les sociétés	(888)	(915)
Impôt exigible	(616)	(600)
Impôts différés	(272)	(315)

Orange SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2010-2012.

NOTE 8 ACTIFS, PASSIFS ET RESULTAT FINANCIERS

8.1 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (861) millions d'euros au 30 juin 2014 contre (869) millions d'euros au 30 juin 2013.

8.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par Orange se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
TDIRA	1 365	1 352
Emprunts obligataires hors TDIRA	28 524	30 822
Emprunts bancaires et auprès d'organismes multilatéraux	2 243	2 222
Dettes de location financement	627	661
Dette de titrisation	780	782
Dépôts reçus de garantie-espèces (cash collateral)	87	88
Billets de trésorerie	588	708
Banques créditrices	157	175
Engagement d'achat sur actions Mobinil-ECMS	238	232
Autres engagements d'achat des participations ne donnant pas le contrôle	46	46
Autres passifs financiers	218	393
Dérivés passifs	1 462	1 365
Éléments du passif contributifs à l'endettement financier net (a)	36 335	38 846
Dérivés actifs	176	200
Endettement financier brut après dérivés	36 159	38 646
Dépôts versés de garantie-espèces (cash collateral)	1 271	1 146
Autres actifs à la juste valeur, hors instruments dérivés	425	171
Quasi-disponibilités	4 394	4 330
Disponibilités	1 551	1 586
Éléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net (b)	7 817	7 433
Part efficace des couvertures de flux de trésorerie	(1 072)	(706)
Part efficace des couvertures d'investissement net	(27)	19
Éléments des capitaux propres contributifs à l'endettement financier net (c)	(1 099)	(687)
Endettement financier net externe (a) - (b) + (c)	27 419	30 726

La diminution de l'endettement financier net intègre l'émission de titres subordonnés (voir note 9.7).

8.3 Principaux remboursements et émissions d'emprunts

Le 31 janvier 2014, Orange a émis aux Etats-Unis un emprunt obligataire de 1,6 milliard de dollars en deux tranches à taux fixe : 750 millions de dollars à échéance 2019 avec un coupon de 2,75 % et 850 millions de dollars à échéance 2044 avec un coupon de 5,50 %.

Au cours du premier semestre 2014, Orange SA a notamment procédé au remboursement des emprunts obligataires suivants :

- en mars 2014, rachat anticipé du solde d'un emprunt obligataire à échéance juillet 2014, pour un montant de 1,215 milliard de dollars avec un coupon de 4,375 % ;
- en janvier 2014, 1 milliard d'euros, avec un coupon de 5 % ;
- en avril 2014, 200 millions d'euros, avec un coupon de 5,2 % ;

- en mai 2014, 750 millions d'euros, avec un coupon de 5,25 %.

En outre, Orange Polska a remboursé en mai 2014, un emprunt obligataire de 700 millions d'euros, avec coupon de 6 %.

8.4 Notation d'Orange

La notation d'Orange n'a pas évolué depuis la publication des comptes 2013. Au 30 juin 2014, elle est la suivante :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Sur la dette à long terme	BBB+	Baa1	BBB+
Perspective	Négative	Stable	Négative
Sur la dette à court terme	A2	P2	F2

8.5 Gestion des covenants financiers

Les ratios financiers décrits au 31 décembre 2013 demeurent respectés.

8.6 Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs financiers

Au regard de la juste valeur des actifs et passifs financiers, aucun événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2014.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2014, le capital social d'Orange SA s'élève, sur la base du nombre d'actions émises à cette date, à 10 595 541 532 euros, divisé en 2 648 885 383 actions d'un nominal de 4 euros.

A la même date, l'Etat détient directement ou de concert avec Bpifrance Participations 26,94 % du capital et 27,13 % des droits de vote d'Orange SA.

9.1 Evolution du capital

Aucune action nouvelle n'a été émise au cours du premier semestre 2014.

Au cours de la période close le 30 juin 2014, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'élèvent à 2 626 729 248 actions.

9.2 Actions propres

Sur autorisation de l'Assemblée Générale du 27 mai 2014, le Conseil d'administration a mis en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions (le Programme de Rachat 2014) et mis fin avec effet immédiat au programme de rachat 2013. Le descriptif du Programme de Rachat 2014 figure dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2014.

Les seuls rachats d'actions effectués au cours du premier semestre 2014 par Orange l'ont été au titre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2014, la société détient 17 836 568 actions propres (dont 2 500 000 au titre du contrat de liquidité), contre 23 367 136 au 31 décembre 2013 (dont 8 025 000 au titre du contrat de liquidité) et Orange SA a un engagement d'achat à terme d'actions pour 4 050 532 actions.

Ces actions propres sont destinées à honorer des obligations envers les membres du personnel du Groupe (voir note 5).

9.3 Distributions

L'Assemblée Générale du 27 mai 2014 a décidé de verser aux actionnaires un dividende de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2013. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,30 euro par action, mis en paiement le 11 décembre 2013 pour un montant total de 788 millions d'euros, le solde du dividende à distribuer de 0,50 euro par action a été mis en paiement le 5 juin 2014 pour un montant de 1 317 millions d'euros.

9.4 Participations ne donnant pas le contrôle

(en millions d'euros)	30 juin 2014	31 décembre 2013
Capitaux propres créditeurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a)	1 986	2 101
<i>dont Orange Polska</i>	991	1 018
<i>dont Groupe Sonatel</i>	487	561
<i>dont Groupe Mobistar</i>	168	157
<i>dont Jordan Telecom Group</i>	174	189
Capitaux propres débiteurs attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (b)	(77)	(116)
<i>dont Telkom Kenya</i>	(69)	(49)
<i>dont Orange Uganda</i>	-	(59)
Total capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (a) + (b)	1 909	1 985

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Distribution de dividendes aux actionnaires minoritaires	291	345
<i>dont Groupe Sonatel</i>	171	164
<i>dont Orange Polska</i>	78	78
<i>dont Groupe Mobistar</i>	-	51
<i>dont Jordan Telecom Group</i>	27	43

9.5 Ecart de conversion

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Profit (perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global au cours de la période	212	(577)
Reclassement dans le résultat de la période	166	(3)
Total écarts de conversion des activités poursuivies	378	(580)

La variation de l'écart de conversion comptabilisée en autres éléments du résultat global comprend :

- sur le premier semestre 2014, une hausse de 226 millions d'euros au titre de l'appréciation de la livre sterling.
- sur le premier semestre 2013, une baisse de (305) millions d'euros au titre de la dépréciation de la livre sterling et de (171) millions d'euros au titre de la dépréciation du zloty.

Au 30 juin 2014, le reclassement des réserves de conversion dans le résultat de la période est principalement lié à la cession d'Orange Dominicana.

9.6 Modification des termes du TDIRA

Le 6 janvier 2014, l'Assemblée Générale des porteurs de la tranche Banques du TDIRA s'est réunie pour acter des modifications au contrat. Ces modifications non substantielles au sens des normes IFRS n'ont pas d'effet sur les montants comptabilisés au titre des TDIRA.

9.7 Emissions de titres subordonnés

Le 7 février 2014, Orange a émis, dans le cadre de son programme EMTN, l'équivalent de 2,8 milliards d'euros de titres subordonnés perpétuels de dernier rang, en euros et en livres sterling, en trois tranches : 1 milliard d'euros avec un coupon annuel fixe jusqu'à la première date de "reset" de 4,25 %, 1 milliard d'euros avec un coupon annuel fixe jusqu'à la première date de "reset" de 5,25 % et 650 millions de livres sterling avec un coupon annuel fixe jusqu'à la première date de "reset" de 5,875 %.

Orange dispose d'une option de rachat de chacune de ces tranches respectivement à compter de 6 ans, 10 ans et 8 ans (première date de "reset" de chacune des tranches considérées), et en cas de survenance de certains événements définis contractuellement.

Ces titres sont cotés sur Euronext Paris.

A chaque tombée de coupon, la rémunération peut être payée ou reportée à la convenance de l'émetteur. Les coupons reportés génèrent des intérêts de retard et deviennent exigibles en cas de survenance de certains événements définis contractuellement et sous le contrôle de l'émetteur.

En application des normes IFRS, ces instruments sans maturité et dont le règlement des coupons est reportable à la main de l'émetteur, sont comptabilisés en capitaux propres. Les instruments de capitaux propres sont enregistrés pour leur valeur historique. La tranche en livres sterling a été comptabilisée au fixing BCE du jour de l'émission soit 0,8314 et ne fait l'objet d'aucune réévaluation en cours de vie. Le cas échéant, un impact de change sera comptabilisé en capitaux propres lors d'un éventuel exercice de l'option de rachat. La rémunération des porteurs impactera les capitaux propres cinq jours ouvrés avant la date de paiement des coupons annuels, sauf exercice par Orange de son droit à différer le paiement des coupons.

L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF : visa no. 14-036.

NOTE 10 LITIGES ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS NON COMPTABILISES

10.1 Litiges

Au 30 juin 2014, le montant des provisions pour risques enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges non fiscaux dans lesquels il est impliqué s'élève à 603 millions d'euros (414 millions d'euros au 31 décembre 2013). Ce montant inclut la part non versée au 30 juin 2014 d'une indemnité transactionnelle prévue dans le protocole d'accord signé en mars 2014 entre Orange et Bouygues Telecom pour mettre fin à un ensemble de litiges.

Orange considère que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours est de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

La présente note décrit les litiges apparus ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2013 qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

10.1.1 Litiges France

Litiges concurrence

Réseaux fixes et contenus

- Le 20 juin 2014, la Cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 23 avril 2012 qui avait rejeté l'ensemble des demandes du groupe Numericable d'un montant de 2 583 millions d'euros visant à l'indemnisation du préjudice résultant d'une prétendue résiliation de fait des conventions conclues en 1999 et 2001 le liant à Orange et au titre desquelles il occupe avec ses réseaux Plan câble le génie civil d'Orange. La Cour a en outre admis le caractère abusif de l'action engagée par Numericable.

Réseau Mobile

- Le 19 juin 2014, la Cour d'appel de Paris s'est prononcée sur le recours d'Orange contre la décision de l'Autorité de la concurrence du 13 décembre 2012 la condamnant ainsi que SFR à payer respectivement des amendes de 117 millions d'euros et de 66 millions d'euros pour avoir mis en œuvre dans le cadre d'offres d'abondance lancées en 2005 une discrimination tarifaire excessive entre les appels à destination de leur propre réseau et ceux à destination des réseaux concurrents. La Cour a décidé de surseoir à statuer sur le fond et a renvoyé l'affaire pour avis à la Commission européenne.
- L'Autorité de la concurrence poursuit l'instruction commencée en mars 2013 des plaintes dénonçant des pratiques anticoncurrentielles de la part d'Orange en France sur les marchés des communications fixes et mobile entreprises. Une notification de griefs pourrait être délivrée à Orange au cours du second semestre 2014.

Autres procédures

- Le 3 juin 2014, la Cour de cassation a prononcé une nouvelle cassation partielle de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait confirmé en juin 2012 le rejet de l'ensemble des demandes des sociétés Lectiel et Groupadress visant à la reconnaissance d'un préjudice réévalué à 551 millions d'euros qui aurait résulté du refus d'Orange de mettre gratuitement à leur disposition sa base annuaires et sa mise à jour quotidienne. La Cour de cassation a de nouveau demandé à la Cour d'appel de déterminer si la faute concurrentielle, par ailleurs caractérisée à l'encontre d'Orange avant 1999, avait causé un préjudice à Lectiel et Groupadress.

10.1.2 Litiges Espagne

- Le 11 mars 2014, la Commission Nationale des Marchés et de la Concurrence espagnole (CNMC) a rejeté la plainte déposée par British Telecom visant les pratiques d'Orange, de Telefonica et de Vodafone sur les marchés de gros du secteur de la téléphonie mobile espagnole. La CNMC a considéré que les MVNO étaient en mesure de reproduire les offres de détail de ces opérateurs.

10.1.3 Litiges autres pays

- Le 3 juin 2014, la Cour Suprême roumaine a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Bucarest du 11 juin 2013 qui avait annulé l'amende de 35 millions d'euros prononcée par le Conseil de la concurrence roumain à l'encontre d'Orange Romania pour pratiques restrictives sur le marché de l'interconnexion. L'affaire est renvoyée à nouveau devant la Cour d'appel de Bucarest.

Hors les procédures mentionnées ci-avant, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale dont Orange ait connaissance (qu'il s'agisse d'une procédure en cours, en suspens ou d'une procédure dont Orange soit menacé) qui soit apparue ou qui ait évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2013 et qui ait eu depuis cette publication ou qui soit susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

10.2 Engagements contractuels non comptabilisés

Les principales évolutions des engagements liés à des cessions ou acquisitions de titres sont présentées dans la note 2 relative aux variations de périmètre.

Aucun autre événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés 2013.

NOTE 11 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au cours du premier semestre 2014, aucune opération n'a eu d'effet significatif sur les montants des transactions avec les parties liées publiés au 31 décembre 2013.

NOTE 12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Orange SA : versement d'un acompte sur le dividende

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2014 a décidé le versement d'un acompte sur le dividende ordinaire de l'exercice 2014 de 0,20 euro par action. Cet acompte sera payé en numéraire le 9 décembre 2014. Le montant du décaissement estimé s'élève à 529,3 millions d'euros sur la base du nombre d'actions au 30 juin 2014.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Orange, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Nouvelles normes et interprétations » des états financiers consolidés semestriels décrivant notamment les modalités retenues par Orange pour la première application, par anticipation, de l'interprétation IFRIC 21- Droits ou taxes ainsi que la saisine faite par Orange du Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRS IC) sur la contrepartie du passif reconnu au titre d'IFRIC 21 pour les taxes sur actifs nécessaires à la production de services.

2. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 juillet 2014.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Pascal Colin

ERSNT & YOUNG Audit

Charles-Emmanuel Chosson